

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 25 janvier 2019 fixant au titre de l'année 2019 le nombre de postes offerts au concours interne de recrutement d'attachés d'administration de l'Etat dans les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche

NOR : MENH1901519A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 25 janvier 2019, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2019, au concours interne de recrutement d'attachés d'administration de l'Etat dans les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche est fixé à 90.

En outre, 34 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat. La répartition de ces postes figure en annexe du présent arrêté.

ANNEXE

RÉPARTITION DES POSTES OFFERTS AUX BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

Académie	Nombre de postes
Administration centrale	3
Aix-Marseille	1
Amiens	1
Besançon	1
Bordeaux	2
Caen	1
Clermont-Ferrand	1
Créteil	2
Dijon	2
Grenoble	2
Limoges	1
Lyon	2
Nancy-Metz	1
Nantes	1
Nice	1
Orléans-Tours	1
Paris	2
Reims	1
Rennes	2

Académie	Nombre de postes
Rouen	1
Strasbourg	1
Toulouse	1
Versailles	3
Total	34